

Pollution : les voitures automatiquement verbalisées dans les ZFE en 2024

Article rédigé par *Economie Matin*, le 28 octobre 2022

Source [Economie Matin] : La lutte contre la pollution des voitures, le secteur des transports étant l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, particules fines et autres polluants, passe par la lutte contre les vieux moteurs. Et par l'électrification du parc automobile. Mais en attendant 2035 et l'interdiction de vendre des voitures neuves à motorisation thermique, c'est par les ZFE que le gouvernement veut agir.

Dans les ZFE, la verbalisation sera bientôt automatique

Il y aura de plus en plus de ZFE (Zones à Faibles Émissions) en France : 11 sont déjà instaurées, et 32 autres sont prévues. De quoi limiter la possibilité de rouler des automobilistes qui ne disposent pas d'un véhicule récent. Les ZFE prévoient en effet des zones où les voitures les plus vieilles, qui sont aussi celles émettant le plus de pollution, sont interdites.

Mais comment faire pour que les automobilistes respectent les interdictions ? Simplement en les verbalisant. Mardi 25 octobre 2022, le comité ministériel de suivi des ZFE a donc annoncé l'arrivée de la verbalisation automatique. Elle existe déjà ailleurs qu'en France : dès lors qu'une [voiture non autorisée](#) est repérée par les caméras de surveillance, une amende est envoyée.

Pollution : une amende de 68 euros dès 2024

Les détails techniques de ce nouveau système ne sont pas encore connus. Néanmoins, ce n'est pas compliqué à mettre en place : la plaque d'immatriculation suffit à identifier le modèle et son année. Donc, à identifier quelle est sa motorisation et dans quelle catégorie Crit'Air elle tombe.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

28/10/2022 01:00